

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA REGION DE DOLOMIEU-MONTCARRA

232 Rue du Stade

38890 MONTCARRA

Tél. 04.74.92.40.28

Fax 04.74.92.55.59

Adresse électronique : sie.montcarra@wanadoo.fr

**RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE
DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

ANNEE 2014

SOMMAIRE DU RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE SERVICE

« ASSAINISSEMENT »

PREAMBULE

p. 3

I. INDICATEURS TECHNIQUES

- 1° POPULATION, NOMBRE D'ABONNES & M3 FACTURES EN 2014 p. 4
- 2° SCHEMA DES RESEAUX p. 5
(descriptif pour chaque commune)

II. INDICATEURS FINANCIERS

- 1° PRIX DE L'ASSAINISSEMENT
- 1. Eléments composant la facture p. 17
 - 2. Présentation de quittances d'assainissement p. 18
- 2° AUTRES INDICATEURS FINANCIERS
- 1. Recettes d'exploitation p. 19
 - 2. Etat de la dette (P256.2) p. 20
 - 3. Liste et montants des travaux réalisés pendant l'exercice 2014 p. 21

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

- 1. Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (P.201.1) p. 23
- 2. Connaissance & gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P.202.2) p. 24
- 3. Conformité de la collecte des effluents (P.203.3) p. 25
- 4. Conformité des équipements d'épuration (P. 204.3) p. 25
- 5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P.205.3) p. 25
- 6. Taux de boues issues des ouvrages d'épuration (P.206.3) p. 25
- 7. Montant des abandons de créances (P.207.0) p. 25

PREAMBULE

Constitué par Arrêté Préfectoral en date du 27 avril 1954, le Syndicat intercommunal des eaux de la région de DOLOMIEU-MONTCARRA regroupe, pour le service Assainissement, les communes de :

DOLOMIEU

FAVERGES DE LA TOUR

MONTCARRA

ROCHETOIRIN

SAINT-CHEF

SAINT SORLIN DE MORESTEL

SALAGNON *

SERMERIEU *

SOLEYMIEU **

THUELLIN (commune de VEYRINS-THUELLIN)

TREPT **

VASSELIN

VEZERONCE-CURTIN

VIGNIEU

* Par arrêté du 22 juillet 1966, les communes de SALAGNON et SERMERIEU ont adhéré au Syndicat.

** Par arrêté du 24 janvier 1994, les communes de TREPT et SOLEYMIEU ont adhéré au Syndicat.

Pour ces deux communes, le transfert effectif du service s'est fait le 01/01/2002.

Pour mémoire :

- La Communauté de Communes des Vallons de La TOUR (CCVT) gère le service Assainissement (collectif et individuel) pour les communes de CESSIEU, LA CHAPELLE DE LA TOUR, ST JEAN DE SOUDAIN et LA TOUR DU PIN depuis le 01 janvier 2002.

- La Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère (CAPI) gère le service Assainissement (collectif et individuel) de la partie MONTCEAU de la commune de RUY-MONTCEAU depuis le 01 janvier 2014.

I. INDICATEURS TECHNIQUES

1°. POPULATION, NOMBRE D'ABONNEMENTS & M3 FACTURES EN 2014 (D201.0)

Suivant Rôle des Services d'Eau et d'Assainissement du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

COMMUNES	POPULATION Légale au 1/1/2014	Nb D'ABONNES raccordés au réseau	M3 FACTURES
CESSIEU (secteur « Le Bois »)	<i>Gestion par la Cté de Communes des Vallons de la Tour</i>		
LA CHAPELLE DE LA TOUR	<i>Gestion par la Cté de Communes des Vallons de la Tour</i>		
DOLOMIEU	2.990	669	58.495
FAVERGES DE LA TOUR	1.269	253	21.272
MONTCARRA	478	183	13.086
MONTCEAU (Ruy-Montceau)	<i>Gestion reprise par la CAPI</i>		
ROCHETOIRIN	1.057	284	24.921
SAINT-CHEF	3.518	645	66.565
SAINT JEAN DE SOUDAIN	<i>Gestion par la Cté de Communes des Vallons de la Tour</i>		
ST SORLIN DE MORESTEL	536	90	6.890
SALAGNON	1.199	311	28.779
SERMERIEU	1.498	331	25.851
SOLEYMIEU + Blanchisserie	719	305	119.426
THUELLIN (Veyrins-Thuellin)	465	140	11.971
LA TOUR DU PIN (partie haute)	<i>Gestion par la Cté de Communes des Vallons de la Tour</i>		
TREPT	1.807	773	61.827
VASSELIN	442	124	9.623
VEZERONCE-CURTIN	1.850	543	54.061
VIGNIEU	949	262	25.061
TOTAUX	18.777	4.913	527.828

2° . SCHEMA DES RESEAUX

1. Commune de CESSIEU (Secteur du Bois)

Sur cette partie de commune, il n'existe pas de réseau d'Assainissement, les habitations possèdent un système d'assainissement autonome.

Depuis le 01/01/2002, la gestion du service assainissement (collectif et individuel) est confiée à la Communauté de Communes des Vallons de la TOUR.

2. Commune de la CHAPELLE DE LA TOUR

Depuis le 01/01/2002, la gestion du service assainissement (collectif et individuel) est confiée à la Communauté de Communes des Vallons de La TOUR.

3. Commune de DOLOMIEU

La commune dispose d'un réseau de 14 885 ml qui dessert 669 logements sur un total de 1349 (soit 49,60 %).

Le réseau est composé de :

- 6 810 ml de collecteurs unitaires de 250 à 500 mm de diamètre,
- 7 035 ml de collecteurs eaux usées de 200 mm de diamètre,
- 1 040 ml de conduites de refoulements de 75 à 90 mm de diamètre.

Une station d'épuration de type « boues activées », implantée au lieu-dit Corre, traite les effluents avant rejet dans le ruisseau de Pommaret. Cet ouvrage a une capacité de 1000 éq.hab.

Bien que dépassant sa capacité nominale (1400 éq. hab. environ raccordés), les analyses faites au niveau du rejet donnent des résultats satisfaisants par rapport aux normes de rejets exigées. Seul un stockage de boues insuffisant pose des problèmes au niveau de leur épandage. Depuis 2011, en accord avec les services de la D.D.T. (Direction des Territoires), les boues produites sont transportées à la station d'épuration de la Plaine du Catelan à ST MARCEL BEL ACCUEIL.

A court terme, compte-tenu de l'augmentation de population, il y a lieu de prévoir une extension à 2000 éq.hab. de la station d'épuration.

Une étude de faisabilité réalisée par le Cabinet MERLIN en 2010 propose plusieurs scénarios (extension sur place ou transit vers Veyrins-Thuellin ou Corbelin). Les services de l'Etat (D.D.T.) ont une préférence pour le transit vers le réseau du SIEA des Abrets. Cette hypothèse ne pourra être envisagée que lorsque la station des AVENIERES sera redimensionnée.

4. Commune de FAVERGES DE LA TOUR

La commune dispose d'un réseau de 5 470 ml qui dessert 253 logements sur un total de 605 (soit 41,82 %).

Le réseau est composé de :

- 310 ml de collecteurs unitaires de 300 mm de diamètre,
- 4 200 ml de collecteurs eaux usées de 200 mm de diamètre,
- 960 ml de refoulement de 75 mm de diamètre.

En 1997, un collecteur de 250 mm de diamètre a été établi entre la station d'épuration existante et le réseau du SIEA des Abrets à la BATIE MONGASCON. Cette liaison a permis l'abandon de la station de FAVERGES, devenue obsolète, et le traitement des effluents à la station d'épuration des Nappes aux AVENIERES.

5. Commune de MONTCARRA

La commune dispose d'un réseau de 7 760 ml qui dessert 183 logements sur un total de 237 (soit 77,22 %).

Le réseau est composé de :

- 1 450 ml de collecteurs unitaires de 300 mm de diamètre,
- 6 310 ml de collecteurs eaux usées de 200 mm de diamètre.

Un lagunage, construit en 2002, composé de trois bassins de 2000 m², 1000 m² et 1000 m², traite les effluents avant rejet dans le ruisseau de Laval. Cet ouvrage a une capacité de 400 éq.hab.

6. Commune de RUY-MONTCEAU (partie MONTCEAU)

MONTCEAU est desservi, en assainissement, par un collecteur unitaire de 300 mm qui traverse le village.

Le rejet se fait, sans traitement préalable, dans le ruisseau de l'Enfer, au lieu-dit Les Cotes.

La longueur du réseau est 1 450 ml environ.

Depuis le 01/01/2007, la compétence assainissement (collectif et individuel) est reprise par la Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère (C.A.P.I.).

La gestion effective du réseau par la C.A.P.I. a été reprise le 01/01/2014.

7. Commune de ROCHETOIRIN

La commune dispose de deux réseaux distincts, d'une longueur globale de 7 145 ml, qui desservent 284 logements sur un total de 441 (soit 64,40 %).

- 1) Le réseau du village, d'une longueur de 4 790 ml, composé de :
 - 660 ml de collecteurs unitaires de 300 mm de diamètre,
 - 3 950 ml de collecteurs eaux usées de 200 mm de diamètre,
 - 180 ml de conduites de refoulement de 75 mm de diamètre.

Le traitement des effluents se fait au niveau d'un lagunage naturel construit en 1987 au lieu-dit Romanèche. Il est composé de 3 bassins de 2 250 m², 1 125 m² et 1125 m² et a une capacité de 450 éq.hab. Le rejet des eaux épurées se fait dans le ruisseau de la Garenne.

- 2) Le réseau de Reculfort et du Mollard, d'une longueur de 2 355 ml, composé de :
 - 2 205 ml de collecteurs eaux usées de 200 mm de diamètre.
 - 150 ml de conduites de refoulement de 53 mm de diamètre.

Le traitement des effluents se fait par un filtre à sable planté de roseaux implanté au lieu-dit Pré Morant. L'ouvrage, composé de deux massifs filtrants de 225 m² et 150 m², est dimensionné pour 200 éq.hab. Le rejet des eaux épurées se fait dans le ruisseau qui longe la RD 54 en direction de MONTCARRA.

8. Commune de ST CHEF

La commune dispose de deux réseaux distincts, d'une longueur globale de 19 055 ml, qui desservent 645 logements sur un total de 1 437 (soit 44,89 %).

- 1) Le réseau de Chamont et du Mollard, d'une longueur de 6 965 ml, composé de :
 - 6 405 ml de collecteurs eaux usées de 200 et 300 mm de diamètre,
 - 560 ml de conduites de refoulement de 90 mm de diamètre.

Ce réseau est raccordé au collecteur de transit de la plaine du Catelan au niveau du carrefour du Rondeau. Le traitement des effluents se fait à la station d'épuration de ST MARCEL BEL ACCUEIL qui a une capacité de 5 500 éq.hab. Les eaux épurées sont rejetées dans le canal du Catelan (affluent de la Bourbre).

- 2) Le réseau du village et d'Arcisse, d'une longueur de 12 090 ml, composé de :
- 4 370 ml de collecteurs unitaires de 250 à 400 mm de diamètre,
 - 7 170 ml de collecteurs eaux usées de 200 mm de diamètre,
 - 550 ml de conduites de refoulement de 90 mm de diamètre.

Le traitement des effluents se fait au niveau d'un lagunage naturel construit en 1982 au lieu-dit Les Guillaux. Il est composé de trois bassins de 5 000 m², 2500 m² et 2500 m². Sa capacité est de 1000 éq.hab. et le rejet des eaux épurées se fait dans le ruisseau du Ver.

Le lagunage, ayant atteint et dépassé sa capacité nominale, sera abandonné à court terme et remplacé par un collecteur de transit en direction la plaine du Catelan via le réseau du hameau de Chamont.

9. Commune de ST JEAN DE SOUDAIN

Depuis le 01/01/2002, la gestion du réseau de la commune est assurée par la Communauté de Communes des Vallons de La TOUR.

10. Commune de ST SORLIN DE MORESTEL

La commune dispose d'un réseau, d'une longueur de 4 509 ml, qui dessert 89 logements sur un total de 278 (soit 32 %).

Le réseau est composé de :

- 30 ml de collecteurs unitaires de diamètre 200 mm,
- 4 479 ml de collecteurs eaux usées de diamètre 200 mm.

En 2006, un collecteur de transit de 1732 ml a été mis en service pour conduire les effluents de ST SORLIN vers le réseau de VEZERONCE-CURTIN.

Le traitement des effluents de la commune se fait au niveau du lagunage de VEZERONCE-CURTIN.

Le lagunage de VEZERONCE-CURTIN, ayant atteint et dépassé sa capacité nominale, sera abandonné à court terme pour être remplacé, soit par un transit vers une commune voisine, soit par une nouvelle station d'épuration dont l'emplacement reste à définir.

11. Commune de SALAGNON

La commune dispose d'un réseau de 12 223 ml qui dessert 310 logements sur un total de 533 (soit 58,16 %).

Le réseau est composé de :

- 125 ml de collecteurs unitaires de diamètre 500 mm,
- 10 087 ml de collecteurs eaux usées de diamètre 200 mm,
- 2 011 ml de conduites de refoulement de diamètre 75 à 150 mm.

Les effluents de SALAGNON sont traités au niveau de la station d'épuration de la Plaine du Catelan, implantée au lieu-dit La Prison, sur le territoire de la commune de ST MARCEL BEL ACCUEIL.

12. Commune de SERMERIEU

La commune dispose d'un réseau d'une longueur de 10 656 ml qui dessert 328 logements sur un total de 705 (soit 46,52 %).

Le réseau est composé de :

- 2 124 ml de collecteurs unitaires de 250 à 400 mm de diamètre,
- 7 206 ml de collecteurs eaux usées de 200 mm de diamètre,
- 1 326 ml de conduites de refoulement de 75 mm de diamètre.

Un lagunage construit en 1993 au lieu-dit Les Charmillères, traite les effluents en provenance du village et du hameau de Collonges. Il est composé de trois bassins de 2500 m², 1250 m² et 1250 m², et a une capacité de 500 éq.hab.

Après épuration, les eaux traitées sont évacuées dans le ruisseau des Léchères.

Les secteurs de Sésin et des Sables sont raccordés au réseau de la commune de Salagnon.

En 2013, un collecteur de transit entre le village et le poste de Sésin a été mis en service pour supprimer à terme le lagunage qui atteint sa capacité nominale.

Dans un premier temps, seuls les effluents du hameau de Collonges sont dirigés vers le poste de Sésin, puis vers la station d'épuration de la Plaine du Catelan à ST MARCEL BEL ACCUEIL via le réseau du chemin des Sabies à SALAGNON.

Dans un deuxième temps, lorsque des travaux d'élimination des eaux parasites auront été réalisés, tous les effluents eaux usées du village seront dirigés vers Sésin et la station d'épuration de la Plaine du Catelan. Le lagunage pourra alors être supprimé.

13. Commune de SOLEYMIEU

La commune dispose d'un réseau de 13 581 ml qui dessert 305 logements sur un total de 366 (soit 80,47%).

Le réseau a été mis en place progressivement depuis 1997 ; il est composé de :

- 12 510 ml de collecteurs eaux usées,
- 1 071 ml de conduites de refoulement.

La station d'épuration de la Plaine du Catelan implantée sur la commune de ST MARCEL BEL ACCUEIL traite les effluents de SOLEYMIEU.

14. Commune de la TOUR DU PIN (partie haute)

Depuis le 01/01/2002, la gestion des réseaux de la commune est assurée par la Communauté de Communes des Vallons de la TOUR.

15. Commune de TREPT

La commune dispose d'un réseau de 24 255 ml qui dessert 773 logements sur un total de 916 (soit 84,39 %)

Le réseau est composé de :

- 4 678 ml de collecteurs unitaires de 300 à 800 mm de diamètre,
- 18 135 ml de collecteurs eaux usées de diamètre 200 mm,
- 1 442 ml de conduites de refoulement de 60 à 150 mm de diamètre.

La station d'épuration de TREPT, devenue obsolète, a été abandonnée en 2001. Le réseau est raccordé au collecteur de transit de la Plaine du Catelan avec un traitement des effluents à la station d'épuration de ST MARCEL BEL ACCUEIL.

Dans les années à venir, les réseaux unitaires du village seront à réhabiliter (élimination d'eaux parasites, mise en séparatif...).

16. Commune de VASSELIN

La commune dispose d'un réseau de 4 210 ml qui dessert 124 logements sur un total de 202 (soit 61,39 %)

Le réseau est composé de :

- 1 256 ml de collecteurs unitaires de diamètre 300 mm,
- 2 954 ml de collecteur eaux usées de diamètre 200 mm.

Les effluents sont traités dans un lagunage implanté au lieu-dit « Les Marais » au Nord du village. Cet ouvrage est composé de deux bassins de 900 m² et 450 m². Sa capacité est de 120 éq.hab.

Après épuration, les eaux traitées sont évacuées dans le ruisseau des Marais.

Le lagunage a atteint et dépassé sa capacité nominale. Un nouveau traitement est à prévoir à court terme. Le schéma directeur réalisé en 2013 par le bureau d'études SEDic propose deux solutions :

- Le remplacement du lagunage par un filtre à sable planté de roseaux d'une capacité de 460 éq.hab.
- Un collecteur de transit de 1700 ml pour aller rejoindre la conduite qui relie ST SORLIN DE MORESTEL à VEZERONCE-CURTIN.

Au niveau des réseaux des travaux d'élimination d'eaux parasites sont à réaliser, à court terme, rue de St Eusèbe et chemin des Forges.

17. Commune de VEYRINS-THUELLIN (Partie THUELLIN)

La commune dispose d'un réseau de 7 611 ml qui dessert 124 logements sur un total de 202 (soit 61,39 %).

Le réseau est composé de :

- 6 511 ml de collecteurs eaux usées de 200 mm de diamètre,
- 1 100 ml de conduites de refoulement de 75 mm de diamètre.

En 2006 un collecteur de transit de 2 800 ml a été mis en service pour ramener les effluents de THUELLIN vers la station d'épuration de VEYRINS, puis vers la station des Nappes aux AVENIERES gérée par le S.I.E.A. des Abrets.

Les deux collecteurs de transit se rejoignent en bordure du Catelan, à proximité de la R.D. 54, sur le territoire de la commune de SAINT-CHEF (vers la société Fumeterre).

Après la jonction, les effluents sont repris par un collecteur, appartenant au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Plaine du Catelan, qui se termine à la station d'épuration de ST MARCEL BEL ACCUEIL au lieu-dit « La Prison ».

La station d'épuration de la Plaine du CATELAN a été mise en service le 18/09/2001. Ses caractéristiques techniques sont les suivantes :

- Capacité : 5.500 équivalents-habitants
- Volume journalier : 865 m³
- Débit moyen sur 24 heures : 36 m³/h
- Débit de pointe : 108 m³/h
- D.B.O. journalière : 333 Kg/j
- D.C.O. journalière : 741 Kg/j
- M.E.S.T. journalière : 316 Kg/j

Après épuration, les rejets sont évacués dans le canal du Catelan.

Les boues produites par la station d'épuration font l'objet d'un plan d'épandage sur les terres agricoles.

Le collecteur de transit, depuis les établissements Fumeterre à ST CHEF et la station d'épuration appartenaient au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Plaine du Catelan et étaient exploités par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dolomieu-Montcarra.

Le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Plaine du Catelan a été dissous le 31/12/2013 dans le cadre des réformes territoriales.

L'actif et le passif ont été transférés au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dolomieu-Montcarra, qui est devenu propriétaire des ouvrages au 01/01/2014.

II. INDICATEURS FINANCIERS

1° PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

1. La facturation de l'assainissement assurée par le Syndicat est du type « BINOME » : elle comporte une partie fixe : l'abonnement et une partie variable selon la consommation. La Cté de Communes des Vallons de La Tour a défini pour les trois communes non exploitées par le SYNDICAT (LA CHAPELLE DE LA TOUR, SAINT JEAN DE SOUDAIN, LA TOUR DU PIN) le montant de la redevance pour 2014. Depuis le 01/07/2014, les abonnés assujettis à l'assainissement de la commune de MONTCEAU sont facturés directement par la C.A.P.I. Les montants perçus pour la période du 01/07/2013 au 30/06/2014 ont été reversés à la C.A.P.I.

MONTANT DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT :

EUROS HT	Période de Facturation du 1/7/13 au 30/6/14	Période de Facturation du 1/7/14 au 30/6/15
ABONNEMENT ANNUEL	54.19	56.90
PRIX AU M ³	1.10	1.16

2. Présentation de quittances d'assainissement calculées avec les prix pratiqués :

- voir page suivante « 2a - Quittance avec prix du 1/07/13 au 30/06/14 » - base 120 m³
- voir page suivante « 2b - Quittance avec prix du 1/07/14 au 30/06/15 » - base 120 m³

Les redevances d'Assainissement sont facturées suivant le volume d'eau consommé par chaque abonné.

Pour les abonnés raccordés aux réseaux d'Assainissement mais ne possédant pas de branchement Eau Potable, il est pris en compte 100 m³/an de consommation. Pour 2014, il y en avait 14.

Les redevances d'assainissement de LA CHAPELLE DE LA TOUR, SAINT JEAN DE SOUDAIN et LA TOUR DU PIN, facturées par le SYNDICAT suivant les consommations d'eau, ont été reversées intégralement à la Cté de Communes des Vallons de LA TOUR en 2014. Il en va de même pour les redevances d'assainissement de MONTCEAU facturées par le SYNDICAT, intégralement reversées à la C.A.P.I.

REDEVANCE « Modernisation des réseaux de collecte »

Cette redevance a été instaurée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n° 2006-1772 du 30/12/2006.

Les consommations d'eau concernées par cette redevance sont celles soumises à la fois à la redevance pour pollution domestique et à la redevance d'assainissement.

2a) QUITTANCE DU 01/07/2013 AU 30/06/2014 - base 120 m3 - (D204.0)

ABON- NEMENT	REDEV. MODERN. RESEAUX	PRIX PAR M3	CONSO M3	MONTANTS H.T.			MONTANTS T.V.A. 10 %			MONTANTS T.T.C.			TOTAL
				ABON.	CONSO	Mod.Rés.	ABON.	CONSO	Mod.Rés.	ABON.	CONSO	Mod.Rés.	
54.19	0.15	1.10	120	54.19	132	18.00	54.42	13.20	1.80	59.61	145.20	19.80	224.61

Prix TTC pour l'assainissement collectif : 224.61 soit 1.87 €/m3 rejeté
120

2b) QUITTANCE DU 01/07/2014 AU 30/06/2015 - base 120 m3 - (D204.0)

ABON- NEMENT	REDEV. MODERN. RESEAUX	PRIX PAR M3	CONSO M3	MONTANTS H.T.			MONTANTS T.V.A. 10%			MONTANTS T.T.C.			TOTAL
				ABON.	CONSO	Mod.Rés.	ABON.	CONSO	Mod.Rés.	ABON.	CONSO	Mod.Rés.	
56.90	0.15	1.16	120	56.90	139.20	18.00	5.69	13.92	1.80	62.59	153.12	19.80	235.51

Prix TTC pour l'assainissement collectif : 235.51 soit 1.96 €/m3 rejeté
120

2° AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1. RECETTES D'EXPLOITATION

Montants en Euros H.T. :

- Redevance assainissement :	1.074.854,50
dont 162.584,35 € H.T. reversés à la Cté de Communes des Vallons de la Tour Et 10.136,85 € H.T. reversés à la Cté d'Agglomération Des Portes de l'Isère	
- Frais de Branchement au Réseau, Participation pour Raccordement à l'Egout et/ou P.F.A.C. * :	105.862,30
- Travaux facturés aux clients pour Branchements neufs (effectués par des entreprises sous-traitantes du Syndicat) :	44.582,05
- Contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif :	1.970,00
- Contribution des communes dont le Syndicat assure l'exploitation des réseaux unitaires (partie Eaux Pluviales) :	30.489,79
- Prise en charge des matières de vidange des fosses :	10.928,50
- Prime d'épuration de l'Agence de l'Eau pour station d'épuration :	43.436,68
- Participation du Syndicat des Eaux du Lac de Moras pour la gestion de la station d'épuration du Catelan :	26.592,97
- Participation du Syndicat des Eaux du Lac de Moras pour le remboursement d'emprunts :	4.516,43
- Subvention de l'Agence de l'Eau pour diagnostics SPANC :	1.380,00

*La Participation pour Raccordement à l'Egout a été remplacée à compter du 1^{er} juillet 2012 par la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (cf délibérations n° 4 du 29/6/2012 et n° 9 du 24/05/2013). La PFAC est justifiée, comme la PRE, par « l'économie réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire », mais aussi par « la mise aux normes d'une telle installation ».

2. ETAT DE LA DETTE (P256.2)

Date : 07/05/2015 14:45

Endettement pluriannuel ASS - SIE DOLOMIEU MONTCARRA

Budget : Tous les budgets - Période : du 01/01/2014 au 31/12/2031 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2014	641 508,39 €	244 444,17 €	397 084,22 €	0,00 €	0,00 €	6 270 107,68 €
2015	598 510,00 €	241 319,88 €	357 190,32 €	0,00 €	0,00 €	5 873 043,46 €
2016	575 212,83 €	227 016,27 €	348 196,36 €	0,00 €	0,00 €	5 515 853,14 €
2017	549 108,27 €	213 345,07 €	335 763,20 €	0,00 €	0,00 €	5 167 656,78 €
2018	547 945,68 €	199 971,86 €	347 973,82 €	0,00 €	0,00 €	4 831 893,58 €
2019	546 782,83 €	186 057,59 €	360 725,24 €	0,00 €	0,00 €	4 483 919,76 €
2020	545 646,23 €	171 604,38 €	374 041,85 €	0,00 €	0,00 €	4 123 194,52 €
2021	544 456,18 €	156 507,06 €	387 949,12 €	0,00 €	0,00 €	3 749 152,67 €
2022	543 292,38 €	140 818,74 €	402 473,64 €	0,00 €	0,00 €	3 361 203,55 €
2023	542 128,08 €	124 484,88 €	417 643,20 €	0,00 €	0,00 €	2 958 729,91 €
2024	502 477,00 €	107 494,34 €	394 982,66 €	0,00 €	0,00 €	2 541 086,71 €
2025	555 839,25 €	91 503,20 €	464 336,05 €	0,00 €	0,00 €	2 146 104,05 €
2026	353 532,08 €	73 718,51 €	279 813,57 €	0,00 €	0,00 €	1 681 768,00 €
2027	353 519,78 €	60 942,49 €	292 577,29 €	0,00 €	0,00 €	1 401 954,43 €
2028	220 129,94 €	47 581,73 €	172 548,21 €	0,00 €	0,00 €	1 109 377,14 €
2029	169 455,65 €	40 951,84 €	128 503,81 €	0,00 €	0,00 €	936 828,93 €
2030	169 442,07 €	35 587,11 €	133 854,96 €	0,00 €	0,00 €	808 325,12 €
2031	135 602,34 €	29 991,83 €	105 610,51 €	0,00 €	0,00 €	674 470,16 €

**3. LISTE ET MONTANTS en euros H.T. DES TRAVAUX REALISES
PENDANT L'EXERCICE 2014 :**

ASSAINISSEMENT - PROGRAMME 2011

- Commune de ST SORLIN DE MORESTEL Diagnostic et schéma directeur	Montant H.T.	9.920,00
- Commune de VEZERONCE-CURTIN Diagnostic et schéma directeur	Montant H.T.	22.025,00

ASSAINISSEMENT - PROGRAMME 2012

- Commune de FAVERGES DE LA TOUR Mise en séparatif rue de la Rolandière (centre-bourg)	Montant H.T.	86.922,58
- Commune de MONTCARRA Diagnostic et schéma directeur	Montant H.T.	7.000,00
- Commune de VEYRINS-THUELLIN Diagnostic et schéma directeur	Montant H.T.	17.300,00
- Commune de VEYRINS-THUELLIN Extension de collecte Montée de la Coche	Montant H.T.	1.460,50
- Commune de TREPT Diagnostic et schéma directeur	Montant H.T.	11.200,00
- Commune de VASSELIN Diagnostic et schéma directeur	Montant H.T.	6.400,00

ASSAINISSEMENT - PROGRAMME 2013

- Commune de SERMERIEU Raccordement de la lagune au poste de Sésin Montant H.T.	34.809,75
---	-----------

ASSAINISSEMENT - PROGRAMME 2014

- Commune de MONTCARRA Mise en séparatif réseau au Bidaud Montant H.T.	26.780,50
- Commune de TREPT Mise en séparatif traversée du village Montant H.T.	12.134,01

TOTAL H.T. TRAVAUX REALISES EN 2014 : 235.952,34

III. INDICATEURS DE PERFORMANCES

1. TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (P 201.1)

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R.2224-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Communes	Nb d'abonnés 2014	Nb d'abonnés potentiel	Taux
DOLOMIEU	669	830	80,60 %
FAVERGES DE LA TOUR	253	290	87,24 %
MONTCARRA	183	200	91,50 %
ROCHETOIRIN	284	300	94,67 %
SAINT CHEF	645	840	76,79 %
SAINT SORLIN DE MORESTEL	90	110	81,82 %
SALAGNON	311	440	70,68 %
SERMERIEU	331	480	68,96 %
SOLEYMIEU	305	370	82,43 %
THUELLIN	140	170	82,35 %
TREPT	773	850	90,94 %
VASSELIN	124	150	82,67 %
VEZERONCE CURTIN	543	700	77,57 %
VIGNIEU	262	300	87,33 %
TOTAL	4913	6030	81,48 %

2. CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES (P 202.2) selon la réglementation au 31/12/2013

Cet indicateur a pour but d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux de collecte des eaux usées et de suivre leur évolution, par le biais d'un système d'indices évoluant de 0 à 120.

Actions à conduire	Note ou taux	Points maxi	Points obtenus
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (<i>relèvement, refoulement, déversoir d'orage, ...</i>) et les points d'autosurveillance du réseau. (0 ou 1)	1	10	10
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellement des réseaux. (<i>En l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée.</i>) (0 ou 1)	1	5	5
Total des points pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé		15	15
VP.252 Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques. (0 ou 1) - (10 points acquis si VP 252 et VP 254 = 1 et VP 253 \geq 50%)	1	10	10
VP.253 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres. (1 à 5 points)	80%	5	3
VP. 254 Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux. (<i>pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique</i>) (0 ou 1)	1		
VP. 255 Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose. (0 à 15 points)	80%	15	12
Total des points pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau		30	25
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie. (0 à 15 points)	15	15	9
Localisation et description des ouvrages annexes (<i>relèvement, refoulement, déversoir d'orage, ...</i>) (0 ou 1)	1	10	10
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existant sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées. (<i>En l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée.</i>) (0 ou 1)	1	10	10
Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux. (0 ou 1)	1	10	10
Localisation des interventions et travaux réalisés (<i>curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...</i>) pour chaque tronçon de réseau. (0 ou 1)	1	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau, assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent. (0 ou 1)	0	10	0
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (0 ou 1) (<i>programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans</i>)	1	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux. (0 ou 1)	1	10	10
TOTAL		120	109

3. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P.203.3)

La collecte des effluents n'est pas conforme sur l'ensemble des réseaux.
Cet indicateur ne nous a pas été communiqué par la Police des eaux.

4. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION (P. 204.3)

Les équipements d'épuration sont conformes.
Cet indicateur s'obtient auprès des services de police des eaux.

5. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION (P. 205.3)

La performance des ouvrages d'épuration est conforme.
Cet indicateur s'obtient auprès des services de police des eaux.

6. TAUX DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION EVACUEES SELON DES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P. 206.3)

Station d'épuration	Filière de traitement	Qté de Matières Sèches
St Marcel Bel Accueil	Valorisation agricole 100%	60.000 Kg MS/2013
Dolomieu	Valorisation agricole 100%	7.400 Kg MS/2013

7. MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P. 207.0)

- Abandons de créances (dégrèvements pour fuites) :
34.579.1 m³ x 1.10 € = 38.036,90 €
- Fonds de solidarité : 0 €

Fait à MONTCARRA, le 30 juin 2015

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX
DE LA REGION DE DOLOMIEU-MONTCARRA
232, rue du Stade
38890 MONTCARRA

Le Président,

Gérard GUICHERD

